Demande d’allocations et déclaration personnelle du travailleur des arts

Êtes-vous concerné par ce formulaire?

Ce formulaire concerne les travailleurs des arts qui disposent d’une attestation du travail des arts « plus » ou « débutant/starter » délivrée par la Commission du travail des arts, instituée auprès du SPF Sécurité Sociale.

Base légale: Chapitre XII de l’arrêté royal du 25.11.1991

À quoi sert ce formulaire?

Vous utilisez ce formulaire pour :

* Demander, pour une période d’application de 36 mois maximum, :
  + l’application des règles spécifiques relatives aux travailleurs des arts

et

* + le bénéfice des allocations du travail des arts,
* Demander le renouvellement de la période d’application à l’expiration de celle-ci,

Si la période d’application prend fin pendant une période durant laquelle vous ne pouvez pas percevoir d’allocations du travail des arts (par exemple pendant une période de travail salarié ou de maladie), vous pouvez introduire votre demande de renouvellement soit au moment de la fin de la période précédente soit à la fin de la période durant laquelle vous ne percevez pas d’allocations du travail des arts. Dans les deux cas, la période d’application renouvelée prend cours au lendemain de la fin de la période d’application précédente et vous percevrez à nouveau des allocations au plus tôt à la fin de la période non-indemnisable.

* Faire des déclarations obligatoires (voir la rubrique « Vos activités – volet obligatoire »).  
  Durant votre période de chômage, vous êtes autorisé à exercer une activité accessoire non assujettie à la sécurité sociale des travailleurs salariés. Le bureau du chômage de l’ONEM vérifie sur la base de vos déclarations si cette activité est ou non cumulable avec le bénéfice des allocations du travail des arts.
* Faire des déclarations facultatives et demander que l’ONEM effectue un calcul global au terme d’un cycle de 3 années civiles consécutives (voir la rubrique « Vos revenus qui n’ont pas donné lieu à des cotisations pour la sécurité sociale des travailleurs salariés – volet facultatif »).

Les revenus non assujettis à la sécurité sociale des travailleurs salariés que vous percevez peuvent avoir une influence sur le montant de vos allocations du travail des arts. Vous avez ici la possibilité de donner une estimation de vos revenus non assujettis à la sécurité sociale des travailleurs salariés (voir explications ci‑dessous).

* Demander la révision du montant de votre allocation du travail des arts à l’occasion de votre demande de renouvellement de la période d’application.

À quoi sert la rubrique « Vos revenus qui n’ont pas donné lieu à des cotisations pour la sécurité sociale des travailleurs salariés – volet facultatif » et comment la remplir?

Chaque année, le bureau du chômage de l’ONEM établit automatiquement un calcul du montant de votre allocation sur la base du montant net imposable perçu dans l’ensemble de vos activités **(autres revenus que les revenus qui ont donné lieu à des cotisations pour la sécurité sociale des travailleurs salariés).** Le secteur chômage peut consulter ces données auprès du SPF Finances. Dans certaines circonstances, le bureau du chômage (par le biais de votre organisme de paiement - CAPAC, CGSLB, CSC ou FGTB) peut vous demander de quand même introduire votre avertissement–extrait de rôle ou des preuves supplémentaires. Ce calcul peut avoir pour conséquence que vous deviez rembourser une partie des allocations que vous avez perçues.

Si vous souhaitez éviter de devoir rembourser en une fois le montant trop-perçu de vos allocations, vous avez la possibilité de communiquer une estimation du montant annuel net imposable des revenus issus de l’ensemble de vos activités (autres revenus que les revenus qui ont donné lieu à des cotisations pour la sécurité sociale des travailleurs salariés) et de demander au bureau du chômage de l’ONEM d’adapter immédiatement le montant de votre allocation.

Afin de vous aider dans cette estimation facultative, vous trouverez ci-dessous une description des revenus concernés :

* revenus directs, tels que, par exemple : les revenus d’une vente, les revenus d’un service facturé à un client, une indemnité perçue en exécution d’une commande, un prix remporté à la suite d’une participation à un concours, les revenus issus d’un mandat d’administration d’une société ou d’une ASBL, toute indemnité perçue en tant qu’indépendant ou en exécution d’une commande, … ;
* revenus indirects, tels que, par exemple : des droits d’auteur ou des droits voisins (tels que le droit de suite sur le prix de vente de productions d’art plastique, la quote-part dans les droits non liquidés, l’indemnité pour l’exploitation d’une production audio-visuelle, l’indemnité pour l’utilisation d’extraits de productions littéraires, l’indemnité pour la location ou la reproduction d’une production sonore ou audio-visuelle, l’indemnité payée par l’éditeur suite à un contrat d’édition, l’indemnité pour le contrat de représentation, l’indemnité pour la copie de productions graphiques, l’indemnité pour l’exploitation ou la location de l’exécution, les royalties de la vente de disques, …) ainsi que les revenus découlant de la cession, de la licence ou de la location de ces droits.

Vous ne devez pas tenir compte :

* Des prix exonérés d’impôts ;
* Des rémunérations (ou parties de rémunérations) qui ont donné lieu à des cotisations pour la sécurité sociale des travailleurs salariés ;
* Des rémunérations perçues dans le cadre d’une occupation statutaire.

À votre demande, le bureau du chômage de l’ONEM effectue en outre un calcul global au terme d’un cycle de 3 années civiles consécutives afin de lisser les différences entre les revenus annuels que vous avez pu percevoir durant ce cycle. Ce calcul global peut avoir pour conséquence que vous deviez rembourser une partie des allocations que vous avez perçues ou que des arriérés d’allocations vous soient payées par votre organisme de paiement (CAPAC, CGSLB, CSC ou FGTB).

Vous pouvez demander ce calcul global au plus tôt à l’expiration du cycle et au plus tard 24 mois après son expiration.

Dans le cadre de ce calcul global, il n’est pas tenu compte des années antérieures à 2023.

Cela signifie que le premier cycle pour lequel un calcul global peut être demandé concerne les années 2023, 2024 et 2025. Pour ce cycle, la demande peut être introduite au plus tôt le 1er janvier 2026 et au plus tard le 31 décembre 2027.

À quoi sert la rubrique « Le montant de votre allocation du travail des arts – uniquement à l’occasion d’une demande de renouvellement » et comment la remplir ?

A l’occasion d’une demande de renouvellement de la période d’application, vous pouvez demander que l’ONEM revoit le montant de votre allocation du travail des arts.

Pour revoir le montant de votre allocation, il est tenu compte du trimestre durant lequel vous avez perçu le montant le plus élevé de rémunérations à la suite d’activités salariées.

Vous avez la possibilité d’indiquer le trimestre sur lequel vous voulez que l’ONEM se base pour revoir le montant de votre allocation. Ce trimestre doit nécessairement se situer intégralement dans la période de référence.

Si vous n’indiquez aucun trimestre, l’ONEM déterminera lui-même le trimestre à prendre en compte pour revoir le montant de votre allocation.

Avez-vous besoin d’informations complémentaires?

Si vous souhaitez plus d’informations :

- contactez votre organisme de paiement (CAPAC, CGSLB, CSC ou FGTB);

- lisez la feuille-info T191

Cette feuille-info est disponible auprès de votre organisme de paiement ou du bureau de chômage de l'ONEM ou peut être téléchargée du site internet [www.onem.be](http://www.onem.be/).

**Attention ! Tout ce qui concerne l’attestation du travail des arts relève de la compétence exclusive de la Commission du travail des arts.**

Si vous souhaitez plus d’informations concernant cette attestation, prenez directement contact avec la Commission du travail des arts, instituée auprès du SPF Sécurité Sociale ([www.workinginthearts.be/fr/professionnel](file:///\\dataoffice\HBAC_DATA_OFFICE\310_DATA_OFFICE\U_Reglementering\FORMULIEREN\FORM_PROJET\C181%20xx.xx.2024\www.workinginthearts.be\fr\professionnel)).

Que devez-vous faire de ce formulaire?

Remplissez ce formulaire en n’oubliant pas de mentionner votre numéro de registre national (NISS) en haut de chaque page.

Remettez le formulaire dûment rempli, dans les plus brefs délais, à votre organisme de paiement (CAPAC, CGSLB, CSC ou FGTB).

Et ensuite?

L’organisme de paiement (CAPAC, CGSLB, CSC ou FGTB) transmet les formulaires à l’ONEM et vous tiendra au courant du traitement de votre demande.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| N:\TemplateVal\IMG\LogoFR.bmp | **Demande d’allocations et déclaration personnelle du travailleur des arts**  Chapitre XII AR 25.11.1991  **À remplir par le travailleur des arts** | date cachet  organisme de paiement |
|  | | |

Votre identité

|  |  |
| --- | --- |
| Nom et prénom |  |
| Votre numéro NISS se trouve sur votre carte d’identité. | Numéro registre national (NISS) \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_ \_\_ - \_\_ \_\_ |

Votre demande

|  |  |
| --- | --- |
| L’attestation du travail des arts  « plus » ou « débutant/starter » doit être demandée auprès de la Commission du travail des arts.  Le droit aux allocations du travail des arts est octroyé pour une période d’application de 36 mois calendrier. À l’expiration de cette période, vous pouvez demander un renouvellement de votre période d’application pour une nouvelle période de 36 mois.  La période renouvelée prend nécessairement cours au lendemain de la fin de la période précédente.  En cas de renouvellement, vous précisez la date à partir de laquelle vous demandez les allocations uniquement en cas d’interruption dans le bénéfice de vos allocations. | * Je dispose d’une attestation du travail des arts **« plus » ou « débutant/starter »** en cours de validité et je demande des allocations du travail des arts à partir du   \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ .   * Je dispose d’une attestation du travail des arts **« plus » ou « débutant/starter »** en cours de validité et je demande le renouvellement de mon droit aux allocations du travail des arts.   Je demande des allocations du travail des arts à partir du \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ . |
| Vos activités – volet obligatoire | |
| Répondez toujours OUI si vous êtes inscrit comme indépendant à titre accessoire ou si vous êtes mandataire de société. | Exercez-vous une activité qui n’est pas soumise à la sécurité sociale des travailleurs salariés ?  ❒ Oui |
|  | Je suis indépendant à titre principal   * Oui depuis le \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ et je sais que je n’ai pas droit aux allocations * Non 🡪 décrivez chacune de vos activités ci-dessous. Ajoutez une annexe libre si vous ne disposez pas de suffisamment d’espace.   ❒ Non 🡪 allez directement à la rubrique « Vos revenus » |
| Décrivez l’ensemble de vos activités, quel qu’en soit le secteur.  Si vous aidez un indépendant, décrivez l’activité exercée par celui-ci ainsi que l’aide que vous apportez.  Si vous exercez une activité au sein d’une société commerciale, décrivez l’activité de la société et mentionnez en quelle qualité vous le faites (mandataire, indépendant, …) | **Activité 1**  Description de l’activité:      À quelle adresse exercez-vous cette activité ?  …………………………………………………………… *Rue / numéro*  ……………………………………………………………*Code postal / commune*  Depuis quand exercez-vous cette activité ? \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_ \_\_ \_\_  ❒ J’exerce cette activité comme :  ❒ indépendant en personne physique  ❒ mandataire, administrateur ou gestionnaire d’une société commerciale  Ce mandat, est-il rémunéré ? ❒ Non ❒ Oui  Je dispose d’un numéro d’entreprise  ❒Non ❒ Oui, ⎯⎯⎯⎯ ⎯⎯⎯ ⎯⎯⎯ |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Numéro registre national (NISS) \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_ \_\_ - \_\_ \_\_ | | |
| Par exemple dans son activité même, administration, comptabilité, permanence téléphonique, …  Si vous aidez plus d’un indépendant, complétez une rubrique pour chaque indépendant. | ❒ J’aide un indépendant  Données relatives à l’indépendant et à son activité :  Nom :      Numéro d’entreprise ⎯⎯⎯⎯ ⎯⎯⎯ ⎯⎯⎯ | |
|  | | |
| Décrivez l’ensemble de vos activités, quel qu’en soit le secteur.  Si vous aidez un indépendant, décrivez l’activité exercée par celui-ci ainsi que l’aide que vous apportez.  Si vous exercez une activité au sein d’une société commerciale, décrivez l’activité de la société et mentionnez en quelle qualité vous le faites (mandataire, indépendant, …) | **Activité 2**  Description de l’activité: |
|  | À quelle adresse exercez-vous cette activité ?    *Rue / numéro*    *Code postal / commune* |
|  | Depuis quand exercez-vous cette activité ? \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_ \_\_ \_\_  ❒ J’exerce cette activité comme :  ❒ indépendant en personne physique  ❒ mandataire, administrateur ou gestionnaire d’une société commerciale  Ce mandat, est-il rémunéré ? ❒ Non ❒ Oui  Je dispose d’un numéro d’entreprise  ❒ Non ❒ Oui, ⎯⎯⎯⎯ ⎯⎯⎯ ⎯⎯⎯ |
| Par exemple dans son activité même, administration, comptabilité, permanence téléphonique, … | ❒ J’aide un indépendant  Données relatives à l’indépendant et à son activité :  Nom :      Numéro d’entreprise ⎯⎯⎯⎯ ⎯⎯⎯ ⎯⎯⎯ |
| Décrivez l’ensemble de vos activités, quel qu’en soit le secteur.  Si vous aidez un indépendant, décrivez l’activité exercée par celui-ci ainsi que l’aide que vous apportez.  Si vous exercez une activité au sein d’une société commerciale, décrivez l’activité de la société et mentionnez en quelle qualité vous le faites (mandataire, indépendant, …) | **Activité 3**  Description de l’activité: |
|  | À quelle adresse exercez-vous cette activité ?    *Rue / numéro*    *Code postal / commune* |

Numéro registre national (NISS) \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_ \_\_ - \_\_ \_\_

|  |  |
| --- | --- |
|  | Depuis quand exercez-vous cette activité ? \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_ \_\_ \_\_  ❒ J’exerce cette activité comme :  ❒ indépendant en personne physique  ❒ mandataire, administrateur ou gestionnaire d’une société commerciale  Ce mandat, est-il rémunéré ? ❒ Non ❒ Oui  Je dispose d’un numéro d’entreprise  ❒ Non ❒ Oui, ⎯⎯⎯⎯ ⎯⎯⎯ ⎯⎯⎯ |
| Par exemple dans son activité même, administration, comptabilité, permanence téléphonique, … | ❒ J’aide un indépendant  Données relatives à l’indépendant et à son activité :  Nom :      Numéro d’entreprise ⎯⎯⎯⎯ ⎯⎯⎯ ⎯⎯⎯ |
|  | |
|  | **Déclaration de la fin d’une activité** |
|  | J’ai précédemment déclaré mon activité accessoire:      J’ai mis fin à cette activité en date du \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ |

|  |  |
| --- | --- |
| Vos revenus qui n’ont pas donné lieu à des cotisations pour la sécurité sociale des travailleurs salariés – volet facultatif | |
| Le montant annuel net imposable des revenus est égal au montant annuel brut des revenus (recettes), diminué des charges, dépenses et pertes professionnelles.  C’est le montant qui figure sur l’avertissement-extrait de rôle et la note de calcul établis par l’administration fiscale et il doit être majoré des revenus découlant des droits d’auteur, droits voisins, … après déduction des frais forfaitaires.  Le calcul global s’effectue au terme d’un cycle de 3 années civiles consécutives. Chaque année peut appartenir à un seul cycle.  Vous demandez ce calcul global au plus tôt à l’expiration du cycle et au plus tard 24 mois après son expiration. | Souhaitez-vous communiquer une estimation du montant annuel net imposable de vos revenus (autres que salariés ou statutaires) ?  ❒ Non  ❒ Oui 🡪 le montant annuel net imposable de mes revenus (autres que salariés ou statutaires) est estimé à \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ , \_\_ \_\_ EUR par an et je demande que le montant journalier de mon allocation du travail des arts soit adapté immédiatement en tenant compte de cette estimation.  ❒ Je demande que l’ONEM effectue un calcul global afin de lisser les différences entre les revenus que j’ai perçus durant les années  \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_ , \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_ et \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_ |
| Le montant de votre allocation du travail des arts – uniquement à l’occasion d’une demande de renouvellement | |
| Le trimestre que vous indiquez doit nécessairement se situer intégralement dans la période de référence. | Souhaitez-vous demander une révision du montant de votre allocation du travail des arts?  ❒ Non  ❒ Oui 🡪 je demande que l’ONEM se base sur le trimestre \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ |

Numéro registre national (NISS) \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_ \_\_ - \_\_ \_\_

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Signature** | | |
| Vos déclarations sont conservées dans des fichiers informatiques.  Vous trouverez de plus amples informations concernant la protection de ces données dans la brochure relative à la protection de la vie privée disponible à l’ONEM.  L'exactitude de vos déclarations est vérifiée en comparant celles-ci aux données du Registre national et d'autres organismes (mutuelles, fonds d'assurance pour indépendants, banques de données ONSS avec les données relatives à votre occupation, SPF Finances pour ce qui concerne votre dossier fiscal, institutions des Communautés et des Régions, …)  Plus d’infos sur [www.onem.be](http://www.onem.be) | **J'affirme sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète et je m’engage à communiquer toute modification de ma situation personnelle à mon organisme de paiement.**  Je joins en annexe :   * un formulaire C144B *(étant donné que je ne souhaite pas être convoqué pour une audition dans le cadre de la décision concernant mon droit aux allocations)* * Autres annexes :         Date: \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ Signature |